

Directives pour l'organisation d'épreuves de Sport et Loisir FM/HF



En vigueur dès le 15.08.2017

Généralités:

Les épreuves ont été mises sur pied afin de donner la possibilité à de nombreux propriétaires de chevaux, cavaliers et meneurs de participer à des épreuves de Sport et Loisir. La qualification au National FM respectivement au Championnat suisse des HF donne en plus un but bien précis à la saison. Etant donné qu'un nouveau public est ciblé, les organisations de races responsables accordent de l'importance à ce que les épreuves se déroulent correctement et dans de bonnes conditions. Ceci n'englobe pas uniquement une organisation correcte et une attitude adéquate de toutes les personnes engagées (CO, fonctionnaires, meneurs, cavaliers), mais aussi une attention particulière au bien-être du cheval (p. ex. choix des obstacles, exigences, aspects relatifs à la protection des animaux, surveillance des places d'entraînements).

Toutes les places qualificatives sont ouvertes aux franchises-montagnes et haflingers !

Epreuves, règlements, avant-programmes:

Les épreuves se basent pour une part sur les règlements de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE). Les directives de cette instance doivent donc être respectées.

Un avant-programme doit être rédigé pour chaque manifestation. Il doit contenir les informations suivantes :

- lieu et date de la manifestation;
- le président du CO et l'adresse exacte (y compris n° de téléphone et e-mail) de la personne responsable des inscriptions;
- président du Jury; le délégué technique ; le constructeur de parcours
- vétérinaire;
- service sanitaire;
- délai d'inscription et n° du compte pour le paiement de la finance d'inscription;
- la demande de fournir le numéro de passeport, de même que les données concernant les origines des chevaux (père, mère, père de la mère), qui devront être publiées dans le programme;
- adresse et téléphone/e-mail pour les éventuels désistements;
- les épreuves prévues (n° de l'épreuve, exigences, hauteur des obstacles, limitations éventuelles des départs, finance d'inscription, prix, formulaires adéquats pour l'inscription);
- le montant de la finance d'inscription
- horaire provisoire.

Les avants-programmes pour le saut et le dressage doivent être remplis en ligne sur le site de la Fédération Suisse des Sports Equestres. Pour les autres disciplines, ils doivent être envoyés à la Fédération Suisse du Franches-Montagnes à l'adresse sport@fm-ch.ch ou Les Longs Prés, Case postale 190, 1580 Avenches (Fax 026/676.63.41) au minimum 1 mois avant le délai d'inscription pour approbation avant la publication.

Il est recommandé aux organisateurs de faire connaître l'avant-programme à un public aussi large que possible, c.-à-d. de le publier dans le magazine « LE FRANCHES-MONTAGNES » et / ou dans le «Bulletin».

Dans les épreuves de saut, dressage, gymkhana, débardage et traction 50 % des partants sont classés. Les races doivent impérativement être séparées dans le classement envoyé à la FSFM (sur place l'organisateur est libre de faire un seul classement, par épreuve, FM et HF commun). Ils reçoivent un prix d'une valeur minimale de Fr. 30.-, ainsi qu'une plaque d'écurie. L'organisateur est libre de payer des prix plus élevés, resp. de remettre une plaque d'écurie à tous les participants.

Pour toutes les épreuves FM/HF, voir détails dans les règlements y relatifs.

Mode de qualification:

Franches-montagnes : La qualification pour le National FM respectivement au Championnat suisse des HF s'obtient après deux classements. **Exception pour le saut où 4 classements sont nécessaires et la traction où un seul classement suffit.**

Classement 50 % des partants pour les épreuves de saut, dressage, gymkhana débardage et traction.

Contribution financière des fédérations FM et HF:

Comme déjà publié, l'organisateur d'épreuves qualificatives reçoit un soutien financier de la part de la FSM. Pour bénéficier de cette aide, il a le devoir de **respecter les conditions suivantes**:

- Les épreuves doivent être publiées et organisées selon les règlements en vigueur.
- En plus du nom, de l'âge du cheval, du cavalier et du propriétaire, doivent figurer dans le programme de la manifestation, la race de l'animal, son ascendance (père, mère et père de la mère). Ces données, ainsi que le numéro de passeport, doivent être fournies lors de l'inscription par les concurrents. L'organisateur est tenu de contrôler que les participants soient en possession du passeport équin.
- Le prix minimal fixé est payé à tous les classés.

Saut / Dressage:

Les documents suivants doivent être remis immédiatement après la manifestation (au plus tard dans les 5 jours) à la gérance de la Fédération Suisse des Sports Equestres:

- a) Classement **par race (! IMPORTANT !)** comprenant **tous les chevaux ayant pris le départ**.
- b) 1 programme de la manifestation, conforme aux exigences.
- c) Un bulletin de versement pour le paiement de l'aide financière.

Gymkhana/Débardage et Traction/Western:

Les documents suivants doivent être remis immédiatement après la manifestation (au plus tard dans les 5 jours) à la gérance de la Fédération suisse du franches-montagnes:

- a) Classement **par race (! IMPORTANT !)** comprenant **tous les chevaux ayant pris le départ**.
Pour les épreuves de débardage et traction, le total des points ainsi que les points obtenus (par cheval) doivent figurer sur la liste de classement.
- ☛ Livrées obligatoirement par courrier électronique : sport@fm-ch.ch
- b) Fiches de relevé des données complètes.
- c) 1 programme de la manifestation, conforme aux exigences.
- d) Un bulletin de versement pour le paiement de l'aide financière.

Au cas où les exigences demandées ne seraient pas respectées (données incomplètes ou tardives), la contribution sera réduite ou supprimée.

Montant des contributions

Saut:	Fr.	500.-	par manifestation
Dressage:	Fr.	500.-	par manifestation
Gymkhana:	Fr.	500.-	par manifestation
Epreuve de débardage:	Fr.	500.-	par manifestation
Epreuve de traction:	Fr.	500.-	par manifestation
Western	Fr.	500.-	par manifestation
Epreuve de maniabilité 3 ans	Fr.	500.-	par manifestation (le soutien est accordé uniquement si l'épreuve n'est pas organisée en même temps qu'une épreuve de promotion CH attelage).

Le montant des contributions est valable sous réserve de l'approbation du budget 2017 par l'assemblée des délégués de la FSM.